

EN APARTÉ : TAL BRUTTMANN, UN HISTORIEN SPÉCIALISTE DE LA SHOAH

DROIT : LE SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE EN CONGRÈS À GRENOBLE

30' amice - www.amices.fr

les affiches

DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ

VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019 - N°4967 - 2 €

Aménagement : le nord de l'agglo se réinvente



L'AGENDA COMPLET DES SORTIES | TOUTES LES ANNONCES LÉGALES EN ISÈRE

D 31049 - 4967 - F. 2 €



3 789200 002003 49670

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

A2019C07545



Commune de
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité

Par arrêté N°2019/AR/08 du 9 octobre 2019, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

A cet effet, Monsieur Bernard PRUDHOMME a été désignée en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La modification porte sur l'extension de la zone règlementée n° 3 (ZR3), l'agrandissement des emprises autorisées en façade dans la zone règlementée n°2 (ZR2), la mise en conformité du RLP avec la loi n°2016-925 du 7/07/2016 relative à la création, à l'architecture et au patrimoine.

L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Miribel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 32 jours, du mardi 12 novembre 2019 au vendredi 13 décembre 2019.

Le dossier sera consultable :

- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
 - . les lundis, mardis, mercredis, jeudis : 8h30-12h et 13h30-17h30
 - . les vendredis : 8h30-12h et 13h30-16h30
- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pour-

ront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de Monsieur Bernard

PRUDHOMME Commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.

- Par mail : modificationrlp@montbonnot.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- o Mardi 12 novembre 2019 de 14h à 17h
- o Vendredi 13 décembre 2019 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables durant la même période sur le site Internet de la commune :

www.montbonnot.fr

Le projet de modification du RLP pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Le projet de modification n°1 du Règlement Local de Publicité n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Toute personne peut demander des informations à M. Pierre

BEGUERY, Maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet.

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

A2019C07574



Commune de **BERNIN**

Avis de mise à enquête publique Modification n° 1 du Plan local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2019/URB/094 en date du 18/10/2019, Madame le maire de Bernin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du mercredi 13 novembre 2019 et jusqu'au jeudi 12 décembre 2019 inclus, pour une durée de trente jours consécutifs

A l'issue de l'enquête publique, le projet de la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal de la commune de Bernin.

Par décision n° E19000310/38 en date du 23 septembre 2019, Monsieur le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur : Madame Martine HENRIOT.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 17h30 (journée continue) et le samedi de 9h00 à 12h00. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune :

www.bernin.fr

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur. Toute correspondance relative à l'enquête publique

pourra être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse postale du lieu où se déroule l'enquête publique ainsi que sur cette adresse mail : plu@bernin.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- le 13 novembre 2019 de 09h00 à 12h30 ;
- le 26 novembre 2019 de 14h30 à 17h30 ;
- le 07 décembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- le 12 décembre 2019 de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin et sur le site internet de la commune : www.bernin.fr.

L'identité de la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame le maire, Mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin.

L'avis de l'arrêté de mise à enquête publique est affiché, 15 jours avant la date de commencement de la procédure d'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Bernin, 496 route départementale 1090, 38190 Bernin, sur le panneau d'affichage extérieur.